

Démarche : Appel à Manifestation d'Intérêt - Accompagnement des projets de photovoltaïque en autoconsommation collective dans les Hauts-de-Seine

Organisme : Service Planification et Aménagement du Territoire

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

L'AMI s'adresse aux établissements publics territoriaux et aux communes des Hauts de Seine, dans le but de les accompagner pour créer un cadre propice à la concrétisation de projets d'autoconsommation collective portés par des citoyens sur des secteurs délimités et choisis pour le potentiel. Le retour d'expérience de l'AMI permettra par la suite de capitaliser et définir les contours d'un parcours (technique, administratif et juridique), pour faciliter le passage à l'acte et sa reproductibilité auprès d'autres territoires.

Par la présente AMI, les collectivités lauréates se verront ainsi proposer une contractualisation avec l'Etat et la Métropole du Grand Paris (sous la forme d'une convention multipartite), dans laquelle sera formalisée une feuille de route fixant les différentes interventions pour chacune des parties prenantes, les financements à mobiliser pour les actions prévues, et les autres modalités d'accompagnement nécessaires :

- Soutien financier de l'Etat via le Fonds Vert et de la Métropole du Grand Paris pour l'ingénierie sur tout ou partie des actions ciblées ;
- Conseil et appui sur les démarches administratives ;
- Mise à disposition de documentations clé en main facilitant la création de structures juridiques organisatrices de boucle d'autoconsommation collective ;
- Animation départementale entre les opérateurs-animateurs et les collectivités pour favoriser la mise en place et faciliter le retour sur expériences.

Les lauréats bénéficieront également du concours technique d'autres partenaires impliqués (ENEDIS, La Banque des Territoires, Energie Partagée, ...).

Préambule

Personne responsable du suivi du dossier

NOM de la personne responsable du suivi du dossier :

Prénom de la personne responsable du suivi du dossier :

Fonction de la personne responsable du suivi du dossier :

Téléphone de la personne responsable du suivi du dossier :

Adresse électronique de la personne responsable du suivi du dossier :

Informations sur le porteur de projet

Nature du porteur de projet :

Établissement public territorial ou Commune

NOM du représentant légal du porteur de projet :

Prénom du représentant légal du porteur de projet :

Fonction du représentant légal du porteur de projet :

Adresse électronique du représentant légal du porteur de projet :

Description du territoire objet de la candidature :

Établissement public territorial ou Commune engagé dans la candidature :

Autres acteurs engagés dans la candidature en collaboration avec la collectivité::

Il peut s'agir :

- d'autres collectivités territoriales (région, département) ;
- d'établissements publics intéressés ;
- de bailleurs sociaux intéressés ;
- de sociétés publiques locales ou d'économie mixte intéressées ;
- de tout autre personne publique ou acteur privé implanté dans son périmètre territorial et susceptible de prendre part à la réalisation des opérations de d'accompagnement des projets photovoltaïques en tant qu'opérateur-animateur.

Le cas échéant, relations conventionnelles ou contractuelles :

Pour les établissements publics territoriaux, une ou des communes sont elles déjà engagées en tant que territoire cible ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquelles ?

Appel à Manifestation d'Intérêt - Accompagnement des projets de photovoltaïque en autoconsommation collective

Aides publiques sollicitées et démarches engagées

Liste des travaux ou analyses envisagés dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'intérêt, sur le territoire candidat :

Il peut s'agir :

- Du diagnostic de potentiel (voir détails dans le cahier des charges) ;
- Stratégie mise en place sur le territoire pour inciter au développement du photovoltaïque ;
- Type de dispositif d'accompagnement avec l'AMO opérateur animateur (soutien direct en tant qu'opérateur ou soutien indirect en accompagnement).

Avez-vous sollicité des aides publiques pour financer des études ou des projets sur le développement du PV sur tout ou partie du territoire candidat ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lesquelles ?

Quel appui de l'AMI attendez-vous ?

Il peut s'agir notamment :

- D'un soutien financier de l'Etat via le Fonds Vert et de la Métropole du Grand Paris pour l'ingénierie sur tout ou partie des actions ciblées ;
- Conseil et appui sur les démarches administratives ;
- Mise à disposition de documentations clé en main facilitant la création de structures juridiques organisatrices de boucle d'autoconsommation collective ;
- Animation départementale entre les opérateurs-animateurs et les collectivités pour favoriser la mise en place et faciliter le retour sur expériences.

Comment cet appui s'articule-t-il avec des dispositifs existants sur le territoire engagé :

Il peut s'agir :

- De dispositifs réglementaires (ZAENR, etc),
- D'opérations engagées auprès de l'État ou d'une collectivité territoriale (par exemple les Agences Locales de l'Énergie et du Climat);
- D'opérations engagées en lien avec des financeurs privés ou publics ;
- Autres dispositifs.

Dossier de candidature

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dossier de candidature

- Un courrier de candidature à l'AMI à l'attention du Préfet des Hauts-de-Seine et du Président de la Métropole du Grand Paris (partenaires financeurs du dispositif) ;
- Un diagnostic du potentiel comprenant :
 - o Les travaux ou analyses déjà menés ou envisagés sur le développement du photovoltaïque ;
 - o La pertinence du projet territorial ou communal présenté, au regard du développement de boucles collectives d'autoconsommation associant des particuliers sur le territoire candidat ;
 - o Pour les établissements publics territoriaux, l'identification des communes qui participeront au projet (dans l'optique d'identifier dans un second temps, les secteurs délimités les plus pertinents pour un développement rapide de boucles d'autoconsommation photovoltaïque à l'initiative de citoyens).
- Les parties prenantes du processus envisagées et leurs relations conventionnelles ou contractuelles ;
- Les objectifs et moyens fixés au niveau de la collectivité dans le cadre de l'expérimentation, ainsi qu'une estimation des

Appel à Manifestation d'Intérêt - Accompagnement des projets de photovoltaïque en autoconsommation

montants et aides financières envisagées.

- Un plan de financement précis détaillant les dépenses éligibles identifiées (coûts d'ingénierie, d'études). Pour les coûts d'ingénierie portés par la structure opérateur / animateur (ALEC, SEM), il sera nécessaire d'identifier et de préciser les postes utilisés et / ou créés au sein du dispositif.
- Un RIB (et pièces administratives requises dans le cadre d'une demande de financement).